



Exploitation



Hareng de mer du Nord et Manche est

Deux flottilles distinctes

On distingue deux types de flottilles en mer du Nord : celles exploitant le hareng pour la consommation humaine et celle dite « minotière », essentiellement danoise, qui capture en prise accessoire les juvéniles de hareng pour la transformation en farine et huile de poisson.

Les pays exploitants

Si le hareng de mer du Nord et de la Manche est exploité par neuf pays, la majorité des captures est réalisée par la Norvège, la Suède et le Danemark. En Manche orientale, le sous-stock des Downs est essentiellement exploité en fin d'année par les Pays-Bas et la France.

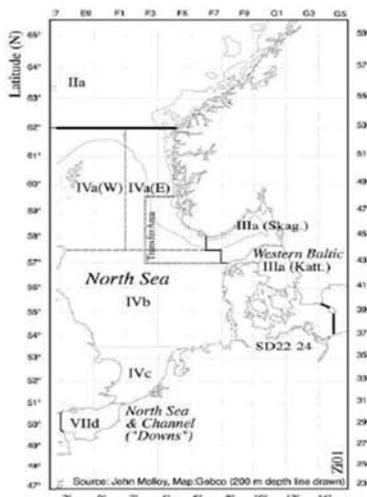
Effondrement du stock

Après la seconde guerre mondiale, les captures en mer du Nord avoisinaient 600 000 tonnes par an pour atteindre 650 à 800 000 tonnes entre 1952 et 1963. Dès le milieu des années soixante, le taux d'exploitation du hareng a fortement augmenté, et les premiers signes de surexploitation du stock sont apparus, notamment avec l'effondrement de la pêcherie des Downs.

En 1977, la pêche dirigée du hareng a été interdite et une limitation des captures accessoires de hareng dans les pêcheries minotières a été mise en place.

C'est la composante du sud de la mer du Nord qui a montré les premiers signes de reconstitution et à partir de 1981, la pêche dirigée du hareng a de nouveau été autorisée dans les divisions IVc et VIId ainsi que dans les parties centrale et nord de la mer du Nord (divisions IVab). Mais très vite, le taux d'exploitation, tant sur les juvéniles que les adultes, a de nouveau augmenté pour atteindre des niveaux non soutenable.

Au milieu des années 1990, la chute rapide de la biomasse du hareng d'automne a conduit à prendre des mesures d'urgence et en juin 1996 l'UE a réduit le TAC 1996 de la pêcherie dirigée dans les zones IV et VIId de 263 000 t à 156 000 t.



Reconstitution du stock

Dans la décennie suivante, grâce à la réduction de la mortalité par pêche des juvéniles et des adultes, et une série de bons recrutements, le stock s'est à nouveau reconstitué pour passer au dessus du niveau minimum biologique acceptable de 1,3 millions de tonnes (Bpa). Les débarquements de hareng d'automne qui avoisinaient 275 000 tonnes en 1996 (dont 219 000 pour les pêcheries dirigées) ont augmenté progressivement pour atteindre 663 000 tonnes en 2005 (dont 635 000 pour les pêcheries dirigées). Cependant, depuis le niveau de recrutement reste faible et à partir de 2006, des réductions de TAC importantes ont été appliquées, tant pour la pêche pour consommation humaine que pour les flottilles de pêche minotière. En 2009, les captures avoisinaient 166 000 tonnes dont 22 000 tonnes pour le IVc-VIId.



Exploitation par la France

Avec un quota de 5 200 tonnes alloué à la France en 2010, le hareng est principalement ciblé en fin d'année par la pêcherie artisanale Boulonnaise et Etaploise ainsi que par 3 chalutiers pélagiques congélateurs du quartier maritime de Fécamp. Plus de 80% des captures est débarqué et vendu aux Pays-Bas. Le sous-stock de hareng des Downs qui vient se reproduire en Manche de novembre à janvier, est le plus exploité. Il a été le premier à montrer des signes d'effondrement dès le milieu des années 1960. Il subit en effet une pression de pêche importante non seulement pendant la période de reproduction mais également le reste de l'année dans la partie centrale de la mer du Nord et sur les nourriceries. Pour ces raisons, le hareng des Downs fait depuis longtemps l'objet d'une attention particulière et son exploitation est très réglementée. L'objectif de gestion est d'assurer une exploitation équilibrée des différentes composantes du stock de hareng. Toutefois, faute de pouvoir discriminer dans les captures commerciales les harengs selon leur origine afin d'envisager des règles de gestion plus efficaces, la limitation des captures dans le sud de la mer du Nord et la Manche Orientale permet d'éviter une exploitation trop intense des concentrations de reproducteurs du sous stock des Downs.